

ÊTRE PARENT DÉLÉGUÉ, C'EST QUOI ?

C'est être le représentant de tous les parents d'élèves de l'établissement.

Quel est leur rôle ?

- Faire le lien entre la communauté éducative et les parents d'élèves,
- Participer aux Conseils d'Administration (instance décisionnaire quant au fonctionnement de l'établissement : gestion, projets...),
- Relayer les questions, remarques, propositions des autres parents d'élèves,
- Participer aux Conseils de classe (3 dans l'année) afin d'assurer la communication entre les parents que vous représentez et l'équipe pédagogique de la classe.



Pourquoi ?



Parce que la communication au sein de la communauté éducative contribue à un climat scolaire plus serein et à la réussite des élèves.

Comment ?

En se portant candidat aux élections de représentants de parents d'élèves qui ont lieu début octobre.



Vous êtes intéressé(e) ? Merci de vous faire connaître avant le 25/09/2023 auprès du secrétariat de l'établissement (03 22 87 04 38 ou ce.0801341y@ac-amiens.fr)